



Transports
Canada

Transport
Canada

Spécialités d'organisme de maintenance agréé

– Catégorie avionique –

AERONEUF INSTRUMENTS LTD.

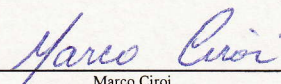
Organisme de maintenance agréé 27-91

est autorisé à effectuer des travaux de maintenance, sur des systèmes et de l'équipement avioniques appartenant aux types énumérés ci-dessous, pourvu que les travaux se limitent à la portée des travaux indiqués et sous réserve de toute limite additionnelle énoncée dans le manuel de politiques de maintenance.

Spécialité	Portée des travaux	Mise en vigueur
Systèmes de vol automatiques	Selon ce qui est prévu dans le manuel de la compagnie	1991-05-14
Systèmes radio	Selon ce qui est prévu dans le manuel de la compagnie	1991-05-14

Délivrance le: 2009-05-18

Signature: _____


Marco Ciroi
Pour le Ministre des transports

Remplace la liste datée du: 1991-05-14

Canada